



MAIRIE DE CERCOUX
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2021 à 20H30

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Cercoux, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de Jeanne BLANC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mars 2021

Membres présents : Jeanne BLANC, Vincent BADIE, Angélique MOTUT, Philippe GLEMET, Françoise BLANC, Michèle BARRAULT, Christian BERNARD, Patrick PITRAU, Rachid EL OUARRARI, Sophie HAYE-OLINET, Anaïs LEMIRE, William PIETTE,

Membres excusés représentés: Brigitte CHIRON ayant donné pouvoir à Christian BERNARD, Marlène DALLA-MUTA ayant donné pouvoir à Angélique MOTUT, Hervé DINDIN ayant donné pouvoir à Vincent BADIE,

Secrétaire de séance : Angélique MOTUT

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance précédente

20210323_1 : Approbation du compte de gestion 2020 (votants 15, pour 15)

A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

20210323_2 : Approbation du Compte administratif 2020 (votants 14, pour 14)

A l'unanimité, le conseil municipal arrête ainsi le compte administratif

Investissement

Dépenses	Prévu :	597 671,45
Réalisé :		539 381,93
Reste à réaliser :		30 044,70
Recettes	Prévu :	597 671,45
Réalisé :		478 225,97
Reste à réaliser :		18 977,93

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 093 077,58
Réalisé :		990 457,66
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :	1 093 077,58
Réalisé :		1 161 303,39
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-61 155,96
Fonctionnement :	170 845,73
Résultat global :	109 689,77

20210323_3 : Affectation du résultat de l'année 2020 (votants 15, pour 15)

A l'unanimité le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	170 845,73 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	72 222,73 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	98 623,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	72 222,73 €

20210323_4 : Vote des taux d'imposition 2021(votants 15, pour 15)

Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune de Cercoux et de fixer les taux suivants pour l'année 2021 :

- 11,02 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 36,08 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 16,78 % pour le taux de cotisations foncières des entreprises

20210323_5 : Vote du budget primitif de l'année 2021 (votants 15, pour 15)

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	481 735,96
Recettes	:	492 802,73

Fonctionnement

Dépenses	:	1 172 063,00
Recettes	:	1 172 063,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	511 780,66	(dont 30 044,70 de RAR)
Recettes	:	511 780,66	(dont 18 977,93 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 172 063,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 172 063,00	(dont 0,00 de RAR)

20210323_6 : Accueil périscolaire ouverture aux élèves des écoles hors commune (votants 15, pour 15)

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'ouvrir l'accueil périscolaire aux élèves scolarisés dans les écoles alentours et modifie le règlement en ce sens. Cette disposition s'appliquera dans un premier temps aux élèves de l'école de Clérac.

20210323_7 : Convention de prestation de services dans le cadre de travaux ponctuels d'entretien des espaces verts et des rivières avec la Communauté des communes de la Haute-Saintonge (CDCHS) (votants 15, pour 15)

Proposition de signature acceptée à l'unanimité

20210323_8 : Convention de mise à disposition d'animaux pour une expérimentation de gestion par éco pâturage(votants 15, pour 15)

Proposition de signature acceptée à l'unanimité

20210323_9 : Convention tri-partite entre la commune, l'association 30 millions d'amis et l'association « Larmes de Chats » (votants 15, pour 15)

Proposition de signature acceptée à l'unanimité

La séance est levée à 22 h 42

Le 30 mars 2021

Le Maire

Jeanne BLANC



Affiché à la porte de la mairie et publié sur le site internet le 31 mars 2021